

54^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 17 mai 2021 à 19h30

A la halle polyvalente de Glovelier

- Présidente** : Mme Céline Grellier, Présidente
- Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière ad interim de la Commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Etienne Dobler, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, M. Pascal Crétin, M. Raoul Jaeggi, conseiller communal M. le Maire Jean-Bernard Vallat et M. Raphaël Mérillat, chancelier
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 16 du 6 mai 2021, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

La présidente, Mme Céline Grellier, ouvre la séance. Elle salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire du jour ; Michèle Bailat vice-chancelière ad interim, le Chancelier, les représentants de la presse et le public.

Elle remercie d'ores et déjà Mme Claudia Moosmann qui désinfectera la tribune après chaque passage. Le masque peut être enlevé à la tribune lors de la prise de parole.

C'est lui-même surpris que M. Jean-Bernard Vallat, Maire, souhaite apporter une modification à l'ordre du jour. Suite à une nouvelle information de dernière minute, le Conseil communal souhaite retirer le point 6 de l'ordre du jour et de repartir en commission pour reprendre et retravailler ce message. En effet, il s'avère que les pompiers n'ont pas la capacité financière pour payer la location des futurs locaux. Ce message sera à nouveau à l'ordre du jour d'un prochain Conseil général.

M. Kevin Challet demande une interruption de séance, qui est accordée.

Mme Grellier soumet à nouveau l'ordre du jour aux conseillers généraux. La modification de l'ordre du jour est acceptée à la majorité.

Le point 6 de l'ordre du jour est retiré.

Mme Grellier informe que les conseillers généraux peuvent signer, s'ils le souhaitent, la résolution interpartis du groupe PCSI+RC et intitulée « Ligne Porrentruy-Delémont : Pour le maintien de la desserte des gares de Haute-Sorne ». Ladite résolution sera traitée en fin de séance.

1. Appel

Michèle Bailat, vice-chancelière ad-intérim, procède à l'appel nominal.

Mme Adeline Mahon (PDC) est excusée et remplacée par M. Arnaud Viatte
Mme Bernhard Wipfli (PS +Verts) est excusé et remplacé par M. Eric Ioset
M. Michel Lando (UDC) est excusé et remplacé par M. Joël Gisiger
M. David Allemann (UDC) est excusé et remplacé par M. Ludovic Kottelat

33 conseillers généraux sur 33 sont présents.

Mme Grellier informe qu'une résolution interpartis intitulée « Ligne Porrentruy-Delémont : Pour le maintien de la desserte des gares de Haute-Sorne » a été déposée par le groupe PCSI+RC et sera traitée en fin de séance.

2. Procès-verbal de la séance du 15 mars 2021

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat vice-chancelière ad-intérim, est accepté avec remerciements à son auteur.

La présidente invite les conseillers généraux à envoyer leurs interventions par courriel à Mme Bailat.

3. Communications

Mme Grellier informe des différents documents reçus en copie :

- ◆ Démission de Madame Gabrielle Gelso du Conseil général ainsi que des commissions où elle œuvre car elle quittera la commune au 1^{er} juin 2021. La présidente lit le courrier de Mme Gelso et souligne que le législatif a eu énormément de chance de la compter parmi ses rangs. Elle remercie chaleureusement Mme Gelso pour son investissement et souligne sa belle personnalité.
- ◆ Courrier adressé au service du développement territorial à l'intention de M. David Asséo concernant la ligne Porrentruy-Delémont suite à une interpellation du député Baptiste Laville qui souhaite la réintroduction des trains rapides entre Delémont et Porrentruy. Dans sa lettre, le Conseil communal a exprimé son soutien à la cadence actuelle des trains.

Mme Grellier souhaite faire un bref retour sur la dernière séance de bureau.

1^{ère} thématique :

En vue de préparer la séance du bureau, elle a demandé à rencontrer les chefs de groupe pour dégrossir deux thématiques. Il s'agissait de revenir sur des propos tenus à la tribune du Conseil général.

Le premier sujet était en lien avec une liste de chemins annoncés comme réfectionnés avec la taxe des chemins AF. Selon la dénonciation qui lui a été faite, certains chemins cités n'étaient pas dans le périmètre AF. Soit il s'agissait d'une imprécision lors de la rédaction de l'intervention, soit d'une mauvaise interprétation du règlement avec un impact sur les comptes communaux.

Elle rappelle que le Conseil général est chargé, par l'article 28 du règlement d'organisation de la commune (ROAC), d'exercer la « haute-surveillance de l'administration communale ».

A la demande et en accord avec les chefs de groupes présents lors de cette rencontre, elle a demandé la liste des ouvrages réalisés en 2020 et financés par cette taxe AF. Ceci afin de dissiper tout malentendu avant la clôture définitive des comptes ainsi que la confirmation écrite de ce qui avait été expliqué à la tribune sur la baisse des recettes au cours des dernières années.

Le service financier prépare un dossier qui sera transmis à la présidente par l'intermédiaire d'un conseiller communal d'ici fin mai.

2^{ème} thématique :

Elle est liée aux créations de postes au sein de la commune. Par manque de temps, ce thème n'a pas pu être traité lors du dernier bureau. Un rapport résumant les discussions entre les chefs de groupes ainsi que le retour du service des communes sera remis à chaque groupe d'ici la fin mai afin de continuer la réflexion et amener de réelles pistes pour le prochain bureau.

L'état du rôle :

En mai dernier, le bureau a passé en revue l'état du rôle, soit la liste des motions et postulats déposés depuis la création de Haute-Sorne. Il en ressort la constatation suivante :

Le règlement d'organisation et d'administration (ROAC) parle d'un délai d'un an pour réaliser une motion mais ce n'est pas toujours possible. Il est donc important lors de sa rédaction, de préciser ce qui doit être mis en place dans l'année, et ce qui doit figurer dans les plans de législature en cours ou à venir. Ceci afin de faciliter le suivi par le bureau, les commissions et le Conseil communal.

Mme Grellier invite les groupes dépositaires de motions ou postulats d'en stimuler la réalisation via des commentaires lorsqu'il est constaté que des dossiers ne sont pas abordés en commission. La présidente conclut en remerciant les membres des commissions pour tout le travail qui a déjà été effectué dans beaucoup de commissions.

Pour terminer, la présidente informe les conseillers généraux de sa demande auprès de l'exécutif qui consiste à ce que les communications du Conseil communal données à la tribune soient relayées rapidement après le Conseil général sur le site de internet ou éventuellement sur la page Facebook et dans le journal communal.

La présidente cède la parole à **M. le Maire Jean-Bernard Vallat** pour les communications du Conseil communal.

◆ **Archives :**

M. le Maire explique que la commune a fait appel à une personne pour effectuer un travail en lien avec la commission des archives. En effet, la commission des archives se réunit régulièrement pour faire le point sur l'état des archives. Le futur local du chauffage à distance devrait aussi être libéré prochainement.

◆ **Caméras de surveillance à l'école primaire de Bassecourt :**

M. le Maire tire un premier bilan suite à la mise en place des caméras de surveillance. Il y a moins de déprédations et de déchets. Toutefois, le problème n'est pas tout à fait résolu. C'est pourquoi, des mises à ban seront installées. Elles sont actuellement en attente chez le juge de paix. Il précise, que les caméras de surveillance ne fonctionnent pas durant les heures d'école comme c'est stipulé dans le règlement de police.

◆ **Centre culturel et sportif de Courfaivre (CCSC) :**

M. Vallat informe que la prochaine séance du Conseil général aura lieu au centre culturel et sportif de Courfaivre où les travaux de rénovation touchent à leur fin. Ce sera l'occasion de pouvoir constater le résultat final des travaux qui ont été réalisés.

4. Questions orales.

La présidente informe que 4 questions orales ont été déposées. Elle rappelle que deux minutes sont à disposition pour les questions et quatre minutes pour les réponses. Elle remercie M. Bernard Vallat qui est gardien du temps.

Question no 1 : Plan spécial carrière de la Morée posée par M. Eric Ioset (PS-Verts) :

M. Ioset interpelle l'exécutif en ces termes :

« En 1996, l'entreprise Lachat SA obtenait l'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « la Morée » sur le territoire de la commune de Glovelier.

Cette autorisation était assortie d'un plan spécial qui précisait les conditions d'exploitation ainsi que la remise en état des lieux une fois l'extraction terminée. La première partie de la carrière a été comblée et récemmentensemencée. Le plan spécial stipulait notamment, que des arbres devaient être plantés sur cette zone afin de lui rendre un aspect aussi proche de l'état initial.

Le but recherché étant qu'elle retrouve ses qualités paysagères et environnementales. Le Conseil communal peut-il nous donner des informations au sujet de cette mise en état et notamment le nombre d'arbres et les types d'essences qui y seront plantés ?

Je remercie le Conseil communal pour ses réponse ».

Réponse de M. Raoul Jaeggi, conseiller communal :

Etant donné la réception tardive de la question orale, M. Jaeggi a seulement pu contacter brièvement ce matin le garde forestier responsable de ce dossier. Toutefois, 12 hautes tiges ont déjà été plantés sur le pâturage sud. Une plantation est prévue cet automne et au mieux ce printemps.

M. Eric Ioset est partiellement satisfait de la réponse.

Question no 2 : Etat d'avancement sur le projet de plusieurs centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux, posée par Mme Yvonne Lucchina (PS-Vert) :

Mme Lucchina interpelle l'exécutif en ces termes :

« En date du 20 septembre 2020, le Conseil général approuvait un crédit de CHF 280'000.- pour la réalisation de plusieurs centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux. Dans la présentation du dossier, M. Jaeggi nous expliquait que ce projet était discuté depuis longtemps.

Et pourtant, plus de 8 mois après, il n'y a toujours pas de panneaux photovoltaïques sur nos toits. Je trouve inadmissible que ce dossier traîne autant. Et qu'on ne vienne pas me dire que la pandémie est responsable car dans d'autres domaines, les dossiers suivent leur cour et les projets se concrétisent.

Où en est ce dossier ? Et pourquoi autant de lenteur dans ce dossier ? »

Réponse de M. Raoul Jaeggi, Conseiller communal :

M. Jaeggi répond que la commission de l'énergie a malheureusement été impactée par le covid. Il explique qu'il a repris ce projet de zéro en raison de changements de personnel au sein de l'entreprise EDJ. Les demandes d'offres ont été soumises et envoyées. La commission de l'énergie s'est réunie à deux reprises. La réponse à la consultation de la loi cantonale sur l'approvisionnement en l'électricité (LcApEI) a également demandé du temps à la commission.

Le projet de panneaux photovoltaïques figure à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission qui aura lieu ces prochains jours. Les travaux auront lieu en 2021. M. Jaeggi conclut que ce dossier suit son cours et qu'il ne traîne pas.

Mme Yvonne Lucchina est partiellement satisfaite de la réponse.

Question no 3 : Sites pollués en Haute-Sorne posée par M. Jean-Marie Allimann (PDC) :

M. Allimann interpelle l'exécutif en ces termes :

« La presse et les médias se sont faits écho ces derniers temps encore, des interventions nécessaires relatives à l'assainissement des sites pollués en Suisse et en particulier dans le canton du Jura et

notamment à Porrentruy (ancienne usine Onivia). Lorsque les propriétaires ne peuvent plus être recherchés, c'est bien l'Etat qui doit entreprendre les démarches nécessaires et répondre financièrement du coût engendré par une telle mesure.

Sur territoire jurassien, nous croyons savoir qu'une quinzaine de sites pollués devraient être assainis, dont 5 sur territoire de Haute-Sorne.

Le Conseil communal peut-il dès lors nous renseigner s'agissant de la problématique de l'assainissement des sites pollués se trouvant sur le territoire de notre commune : des assainissements sont-ils prévus ? Qu'en est-il du coût financier prévu ?

Par ailleurs, s'il y a quelques années la Confédération prenait en charge la totalité des coûts relatifs à l'assainissement, il apparaît aujourd'hui que les communes doivent participer, notamment à hauteur de 10% au financement de l'assainissement. Qu'en est-il des conséquences financières pour notre commune ? »

Réponse de Mme Géraldine Beuchat, Conseillère communale :

On peut observer que le Jura subit le revers de la médaille d'un riche passé industriel. Il y a eu un inventaire qui a été fait au niveau du Jura, 20 sites doivent être assainis dont 5 qui sont sur le territoire de Haute-Sorne. Il y a une planification au niveau de la confédération allant jusqu'en 2040 pour toucher les subventions.

Il faut différencier deux types de sites pollués : les sites industriels et les décharges communales.

Prise en charge :

Pour la décharge communale, le canton et la confédération prennent chacun 40% à leur charge et la commune 20%.

Pour les sites industriels, ce sont les propriétaires qui supportent la charge d'assainissement. Concernant les sites industriels « orphelins », le canton et la confédération se partagent le coût. Le Parlement jurassien a admis avec la nouvelle loi sur les déchets et sites pollués que les communes n'auraient rien à payer.

État des lieux pour Haute-Sorne :

Rosireux :

Les travaux sont en cours et dans les temps. Le budget est respecté.

Le coût global pour la première phase est de CHF 2'700'000.- et 10% sont à la charge de la commune.

Une seconde phase, d'ici à 5 ans, a été évaluée à CHF 4'000'000.-. Avec la nouvelle loi, 20 % serait à charge de la commune, elle ne sera toutefois pas nécessaire.

Paddock :

5^{ème} phase pour déterminer la méthode d'assainissement pour obtenir les subventions.

En fonction de la méthode choisie, le coût brut peut varier entre CHF 200'000.- et CHF 1'000'000.-.

Les sites industriels :

- Ruedin : le responsable de la pollution est connu ;
- Condor et l'ancienne Piquerez : les propriétaires ne sont pas connus, La commune n'aura rien à prendre en charge, c'est l'Office de l'environnement qui s'occupe du suivi des études.

M. Allimann est satisfait de la réponse.

Question no 4 : Montant touché par la commune par rapport au retour de la BNS posée par M. Yoann Schaffter (UDC) :

M. Schaffter interpelle l'exécutif en ces termes :

« La redistribution des bénéfices de la Banque nationale a toujours aiguisé l'appétit des cantons et les communes ont toujours été laissées pour compte.

Je demande au Conseil communal s'il entend intervenir auprès du Gouvernement, ceci au vu des comptes 2020 qui semblent mauvais.

Un partage plus équitable du canton envers les communes, nous serait des plus favorable. »

Réponse de M. Etienne Dobler, Conseiller communal :

Cette répartition est régie par une convention entre le département fédéral des finances et la Banque nationale. La convention de 2016 prévoit une distribution annuelle de 2 milliards de francs au maximum.

La dotation confortable de la réserve pour distributions futures à la fin de l'année 2020 rend possible la distribution de 6 milliards de francs à la confédération et aux cantons déjà au titre de l'exercice 2020.

En résumé, il n'y a pas de distribution prévue entre les cantons et les communes.

M. Yoann Schaffter est satisfait de la réponse.

Question no 5 : Actualisation des panneaux d'information dans les villages posée par M. Alain Girardin (HSA) :

M. Girardin interpelle l'exécutif en ces termes :

Y a-t-il une mise à jour des cartes disponibles sur les panneaux dans chaque localité qui est prévue prochainement ? Actuellement, les informations qui figurent dessus ne correspondent plus à la réalité.

Réponse de Mme Géraldine Beuchat, Conseillère communale :

Cette question tombe à pic. Le Conseil communal a fait le même constat. Un groupe de travail a été mis sur pied et est actuellement à l'œuvre pour être prêt d'ici la fin de l'année, voir à l'année prochaine.

M. Girardin est satisfait de la réponse.

5. Présentation par BKW du résultat de l'assainissement de l'éclairage public
--

L'entrée en matière n'est pas combattue. Les conseillers généraux acceptent que M. Joël Burkhalter de l'entreprise BKW, présente le résultat de l'assainissement de l'éclairage public.

Mme Céline Grellier cède la parole à Mme Valérie Soltermann, conseillère communale.

M. Valérie Soltermann, remercie M. Burkhalter de sa présence.

Lors de la première législature, le Conseil général a préavisé un crédit de CHF 1,5 million pour assainir le parc complet de l'éclairage public de Haute-Sorne. Ce crédit a été accepté en votation populaire.

M. Burkhalter va montrer en images un avant et un après l'assainissement. Le résultat final de cet assainissement répond aux attentes et la technologie radio-pilotée fonctionne parfaitement. Le 28 mars 2021, la commune a participé à Earth Hour qui consistait à éteindre, pendant une heure, les lumières.

Selon le Conseil communal pour aller plus loin dans la lutte contre la pollution lumineuse, il faudra l'adhésion active de la population. Un sondage participatif pourrait être envoyé à la population afin d'avoir son opinion quant à l'extinction de l'éclairage public. La motion n°15 « Extinction de l'éclairage public, Haute-Sorne se doit d'agir », déposée par le conseiller M. Schüll Blaise n'est pas oubliée même si elle a été refusée.

Mme Soltermann profite de remercier les entreprises qui ont participé à cet assainissement : l'entreprise BKW (M. Burkhalter), l'entreprise Schröder et l'entreprise Thierry Erard, ainsi que les services techniques de la commune de Haute-Sorne.

M. Burkhalter débute sa présentation avec un bref historique. L'objectif de la commune de Haute-Sorne était d'assainir son éclairage public qui était composé de luminaires de différentes technologies, soit du sodium, un peu de LED et majoritairement des ampoules au mercure. En 2016, la commune a lancé un appel d'offre pour l'assainissement de son éclairage public. Outre solutionner le remplacement des ampoules devenues et à venir interdites (mercure et anciennes sodium) les buts étaient entre autres ; de procéder à des économies d'énergies, baisse des coûts d'exploitation, limitation de la pollution lumineuse.

L'avant et l'après est nuancé par la différence de température de couleur des teintes des luminaires. En effet, la commune est passée du jaune au blanc. Maintenant, la commune mixte de Haute-Sorne dispose d'un éclairage public de type LED.

M. Burkhalter remercie toutes les personnes avec lesquelles il a travaillé à savoir ; le Conseil communal, Mme Soltermann, MM. Jeannerat et Luginbühl ainsi que l'administration communale pour son soutien.

C. Grellier remercie M. Burkhalter pour sa présentation et ouvre la partie des questions.

M. Blaise Schüll (PCSI+RC) était un peu surpris de constater qu'à l'entrée du village de Bassecourt, en provenance de l'autoroute, que l'éclairage augmentait à son passage.

M. Burkhalter précise qu'il travaille avec des normes et des lois. Une économie de 60% a été réalisée. Lorsqu'il n'y a pas de trafic, la luminosité diminue et augmente lorsqu'il y a des véhicules. La qualité de l'éclairage se fait par son uniformité. Il souligne également que BKW a appliqué les exigences de la confédération (OFROU).

Ne connaissant pas clairement l'aspect technique et la longévité de ce nouveau moyen de luminaires, **M. Alain Girardin (HSA) se demande quelle est** la durée de vie d'une ancienne ampoule au sodium pour savoir le coût à l'utilisation afin de réduire les frais de remplacement.

M. Burkhalter lui répond que les ampoules au mercure ne sont plus livrables depuis 2015. Les luminaires au sodium sont bientôt toutes obsolètes. La durée de vie des ampoules au sodium est de 4-5 ans. Concernant l'ampoule au mercure, cette dernière va diminuer son flux au fur et à mesure pour à la fin, augmenter sa consommation.

Les LED ont une durée de vie de 20 à 25 ans. Il n'y a pas d'usure. Nous bénéficions d'une garantie de 10 ans ou 100'000 heures.

Vincent Voyame (PCSI+RC) relève que la commission de l'énergie avait décidé de ne pas mettre de dynamique. A-t-elle fait le bon choix ?

Il y a eu quelques expériences qui ont été menées à Bassecourt. Le fait d'éteindre n'amène pas le maximum d'économie d'énergie. Le dynamique amène vraiment une réelle économie et il y a très peu de réclamation à ce sujet. Nous remarquons une très bonne acceptation de cette technologie dans le Jura.

6. Prendre connaissance et préavisier un crédit d'investissement de 5'345'000 francs relatif au projet de construction d'une caserne pour les pompiers, d'une halle de stockage multi-usages pour la voirie et le SIS, sur le site BKW, feuillet 1363 du ban de Bassecourt. Création d'un étage complet sur le complexe communal situé rue du Vieux Moulin 23, feuillet 109 du ban de Bassecourt, permettant d'y abriter les locaux administratifs de la voirie, un volume pour les archives communales ainsi qu'une salle pour le Conseil général ; donner compétence au conseil communal pour se procurer le financement (message n°166 du 17 mai 2021)

A la demande de M. le Maire, ce point est supprimé de l'ordre du jour.

C. Grellier remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour l'élaboration de ce message.

7. Prendre connaissance et statuer sur la vente de locaux et appartement dans l'immeuble de l'ancienne banque Raiffeisen à Courfaivre pour un montant de 525'000 francs (message n°167 du 17 mai 2021).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Jean-Bernard Vallat, maire, amène juste une précision concernant le point 6 de l'ordre du jour en indiquant que ce point n'est pas abandonné.

Puis il revient au point 7 en indiquant que suite à l'achat du bâtiment de la banque Raiffeisen à Courfaivre pour y installer une antenne de la Maison de l'Enfance, un appartement, occupé aujourd'hui, et des locaux restent à disposition pour différentes utilisations.

Une entreprise de services de Courfaivre est intéressée pour acheter les locaux administratifs de l'étage supérieur ainsi qu'un appartement.

Le prix a fait l'objet d'une négociation et le Conseil communal, en collaboration avec l'acheteur, a décidé de ce prix.

Les m² qui sont attribués lors de cette vente sont d'environ 200.

Le Conseil communal propose d'accepter la vente de ces locaux dans l'ancien bâtiment de la banque Raiffeisen.

M. Gérald Steiner souhaite intervenir au nom du groupe PDC :

M. Steiner intervient en ces termes :

« Nous avons examiné de manière attentive le message qui nous est soumis et qui a pour objet la vente de locaux et appartement de l'ancienne banque Raiffeisen pour un montant de 525'000 francs. Si nous saluons l'effort de l'exécutif de parvenir à la meilleure solution pour valoriser l'immeuble qu'elle a acquis dans le but d'y aménager une crèche, soit une maison d'accueil pour enfants, néanmoins, le message qui nous est soumis nous interpelle à plusieurs titres :

Lors de notre dernière séance, nous avons voté un crédit de 315'000 francs pour l'acquisition de l'appartement de Mme Tendon. Cet appartement comprenant terrasse, cave et garage et d'une surface de 116 m² représente 89 millièmes de l'ensemble du bâtiment. Or, le message qui nous est proposé sollicite l'aval et l'accord du Conseil général pour la vente d'une surface de 226 m², soit 299 millièmes pour un montant de 525'000 francs.

Dès lors, d'un côté, la commune acquiert 89 millièmes pour un montant de 315'000 francs et simultanément propose de vendre 299 millièmes pour un montant de 525'000 francs. Comprenne qui peut ! Dans une saine logique et dans un esprit de cohérence, le prix proposé devrait dès lors

être notablement supérieur au montant de 525'000 francs et atteindre un montant de l'ordre de 900'000 francs.

Pour quelle raison dès lors un tel écart existe-t-il ? Quel argument peut-il justifier une telle opération immobilière ? L'exécutif a-t-il diligenté une expertise fixant la valeur vénale de l'appartement et des locaux qu'il entend vendre ainsi et qui fait l'objet du message qui nous est soumis ?

1. *Par ailleurs, nous savons qu'un changement d'affectation est nécessaire afin d'aménager et d'accueillir une crèche. Le message qui nous est soumis précise que le règlement de la PPE sera révisé avant la signature de l'acte de vente. Qu'en est-il de ce règlement de la PPE ? A-t-il été préparé ? Sera-t-il soumis au Conseil général ? A-t-il déjà été approuvé ? Si oui, par qui ?*

Mais surtout, l'exécutif est-il certain qu'il obtiendra le changement d'affectation sollicité qui est absolument indispensable pour affecter le bâtiment qu'il a acquis à l'aménagement d'une crèche ou d'une école enfantine ?

2. *Finally, l'exécutif peut-il nous donner la garantie que l'acquéreur des locaux et de l'appartement qui nous occupe aujourd'hui est non seulement conscient des nuisances, respectivement des désagréments liés à l'existence et à l'accueil d'enfants en bas âge (cris de joie, pleurs, manifestations sonores diverses, etc.).*

Acceptera-t-il sans autre d'occuper les locaux alors que simultanément à quelques mètres de ces derniers, des enfants en bas âge s'épanouiront et s'ébattront dans les locaux ou dans la cour d'école ? Les locaux sont-ils suffisamment isolés pour éviter cas échéant tout désagrément sonore ?

3. *Finally, l'immeuble sera toujours constitué en PPE. Or, nous savons d'expérience que les décisions importantes de la PPE se prennent à l'unanimité. L'exécutif est-il dès lors conscient de cette situation ; ne craint-il pas d'être gêné, voire contré par d'autres propriétaires ? Il n'aura plus la main libre.*
4. *Vous l'avez compris : cette situation nous inquiète particulièrement pour les raisons que je viens d'exposer. Nous invitons dès lors l'exécutif à nous fournir des explications complémentaires, crédibles et convaincantes. Lorsque ces dernières explications nous seront données, notre groupe avisera s'agissant de la position qu'il entend adopter dans ce dossier. »*

M. Jean-Bernard Vallat, maire répond que le changement d'affectation du bâtiment aura lieu afin que la crèche puisse exercer son activité.

L'acheteur a fait sa proposition en toute connaissance. L'entreprise a confirmé par écrit, qu'elle a pris note que cet immeuble peut être soumis à l'exploitation d'une crèche et qu'elle est consciente du bruit que cela peut engendrer.

M. Vallat lit l'engagement écrit de l'entreprise à la tribune qui stipule qu'elle a pris note que le règlement de la PPE de l'immeuble allait être modifié et qu'en plus d'être un immeuble destiné à l'habitation, celui-ci peut également être destiné à des activités commerciales en particulier à l'exploitation d'une crèche, à l'exploitation d'une école enfantine et à l'exploitation de sociétés de service. L'entreprise a également pris note qu'en cas d'achat d'appartements dans l'immeuble, elle n'aurait aucune revendication quant aux éventuelles nuisances (sonores et autres) normalement dégagées par ces activités.

Concernant le règlement de la PPE, la notaire a été mandatée pour la rédaction d'un nouveau règlement de la PPE.

Des possibilités d'extension sont réalisables dans les locaux actuellement utilisés par l'administration de la crèche.

M. Vallat précise que l'ex appartement de Mme Tendon reste en possession de la commune. Il poursuit en indiquant qu'il y a eu pas mal de séances pour définir le prix. La vente représente un tiers de l'achat du bâtiment.

La commune pourrait éventuellement aussi louer ces locaux, mais toutes les charges/entretiens sont reportés. De plus, des investissements devraient être consentis si la commune décidait de garder les locaux actuels avec l'appartement. Aussi, il aurait été difficile de louer ces locaux en raison du bruit qu'engendre une crèche.

M. Lionel Socchi souhaite intervenir pour le groupe HSA :

M. Socchi intervient en ces termes :

« Notre groupe a pris connaissance du message no 167 qui propose la vente de parts de PPE à une entreprise de services.

Souhaitant des précisions quant à cette vente, notre groupe a pris l'initiative d'organiser une rencontre avec cette entreprise le 5 mai dernier. Cela nous a permis des clarifications bienvenues et un point de vue différencié. A nos yeux, ce type de contacts permet une proximité bienvenue avec nos concitoyens et la prise en compte de leurs doléances envers les autorités politiques.

Nous tenons à rappeler ici que cela fait plus de deux ans que la fiduciaire en question s'est manifestée, pour l'acquisition des locaux laissés libres par le départ de la Raiffeisen. Ce message est donc l'aboutissement d'une longue procédure, émaillée d'offres et de contre-offres de la part des différentes parties.

Alors oui, ce dossier n'est pas parfait, certaines et certains parmi vous trouveront que l'on s'éloigne quelque peu des prix du marché avec le montant proposé. Ils déduiront que la commune se prive d'un hypothétique gain immobilier. Hypothétique car pour réaliser un gain, encore faut-il un acheteur. Hypothétique car avec la crise actuelle, l'offre pour des locaux de ce type s'agrandira encore, la tendance au télétravail réduira inévitablement la demande avec des conséquences sur les prix.

Passé les considérations financières, cette vente permet surtout de s'assurer la présence dans le village, sur le long terme, d'une entreprise formatrice et qui emploie plus de 10 personnes. Une entreprise qui apporte sa contribution au tissu économique et social de notre localité depuis plus de 15 ans. Une entreprise qui, avec cette vente, disposera des surfaces adéquates pour assurer son développement. Une entreprise qui cohabitera harmonieusement avec les activités développées dans le bâtiment, des engagements ayant été pris à ce sujet, prêts à être formalisés au besoin.

Rappelons encore que cette fiduciaire consentira à des investissements conséquents pour l'adaptation de ces locaux à ses propres besoins. Ces investissements pourraient aussi bénéficier à des artisans locaux.

Vous l'aurez compris, le refus de cet objet compromettrait fortement la présence de cette entreprise dans la commune qui n'aurait aucune difficulté, vu l'offre abondante actuelle, de trouver chaussure à son pied dans une autre localité.

Nous appelons donc de nos vœux l'acceptation de cet objet, important pour le maintien et le développement d'activités économiques dans notre commune. Ces activités permettant d'éviter que nos villages ne deviennent, peu à peu, de simples cités dortoirs. »

Il n'y a pas d'intervention des autres groupes.

Au vote, le Conseil général accepte favorablement ce message par 31 voix avec 1 avis contraire et 1 sans avis.

<p>8. Traiter la motion déposée par le groupe PS-verts intitulée « Pour la transition énergétique des véhicules utilitaires vers l'électrique en Haute-Sorne ».</p>
--

L'entrée en matière n'est pas combattue.

C. Grellier cède la parole à Mme Catherine Wolfer pour la présentation de la motion.

Mme Wolfer (PS+Verts) présente la motion en ces termes :

*« **La motion intitulée** « Pour la transition énergétique des véhicules utilitaires vers l'électrique en Haute-Sorne » prend tout son sens si on la situe dans le contexte de la politique climatique. En ratifiant l'accord de Paris, la Suisse s'est engagée à réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. Plus encore, en août 2019, le Conseil fédéral a décidé que la Suisse devait atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire le « zéro émission nette » de CO2 d'ici à 2050. Le défi est de taille et va dans le sens du soutien à la production des énergies renouvelables indigènes.*

*Par le fait, la commune de Haute-Sorne est appelée à s'inscrire dans la mouvance de la transition énergétique, conséquence directe de la politique climatique, en utilisant, entre autres, des ressources de proximité. Dans ce contexte, souvenez-vous que nous avons **montré notre attachement à la cause lorsque nous avons signé la résolution interpartis « Déclaration d'urgence climatique », il y a 2 ans déjà.***

Au niveau d'une commune, on se doit d'adopter le plus souvent possible un modèle de gestion circulaire des ressources. Dans le domaine de l'énergie, cela passe par l'utilisation de ressources locales et renouvelables : en Haute-Sorne, nous avons choisi de nous engager sur la voie du chauffage à bois à distance, mais aussi, et c'est ce qui va nous intéresser dans le développement de cette motion, sur la voie de la production d'énergie solaire via l'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux. L'utilisation en direct de l'énergie produite par le producteur lui-même est une des forces des installation photovoltaïques.

Même si nous dressions la liste de tous les consommateurs électriques fonctionnant dans les bâtiments communaux, nous n'arriverions pas à « dépenser » toute l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques. Par conséquent, il est fondamental d'exploiter au maximum l'énergie solaire produite in situ : la recharge de batteries d'appareils d'entretien et de jardinage utilisés par la voirie et la conciergerie entre en ligne de compte. Mais, c'est surtout la recharge de véhicules utilitaires qui permettrait d'atteindre une diminution des gaz à effet de serre.

La motion n'exige pas un remplacement total et immédiat du parc de véhicules. Notre groupe a conscience que ce serait un investissement beaucoup trop lourd dans les finances communales. La motion demande un remplacement raisonné et étalé des véhicules. Cela nécessite que le CC engage une analyse de l'état du parc de véhicules et établisse un calendrier de remplacement ou de modification de ces véhicules. Dans cette optique, le CC peut anticiper en veillant à ce que des bornes de recharges soient installées. Certaines pourraient être mises à la disposition des habitants et des visiteurs. Ce serait l'occasion de proposer une alternative à la mobilité fondée sur les moteurs à combustion.

La motion encourage aussi l'étude de l'acquisition de bus électriques pour le transport scolaire ou pour les bus de la Ligne 50 ou de la ligne urbaine à Bassecourt. En France et en Allemagne, des sociétés proposent déjà le « Rétrofit » autrement dit « la transformation de tout type de véhicule à moteur thermique en moteur électrique ». C'est une vraie solution de mobilité propre. La motion permet de s'y intéresser comme elle permet de s'intéresser à toutes les autres pistes.

Vous l'aurez compris, avec cette motion, il ne s'agit pas d'être dans l'air du temps ou de se donner bonne conscience en faisant un petit geste dans la direction du défi énergétique. Non, c'est plus que cela. Il s'agit de prendre, à notre échelle, le virage de la transition énergétique.

C'est ce que le Groupe PS-Verts vous propose à travers cette motion. Je vous remercie de votre attention et espère pouvoir compter sur votre soutien.

Nous laissons au CC le choix de décider de la création d'une commission ad hoc ou de transmettre ce travail à une commission existante. »

M. Raoul Jaeggi, conseiller communal s'exprime en ces termes :

« En préambule, je souhaite aborder la ou plutôt les questions écologiques à propos de la voiture électrique. A l'instar du tabac où on a connu et vu des rapports rocambolesques pendant très longtemps, souvent financés par les lobbies du tabac en faveur de ce dernier, la mobilité électrique fait régulièrement l'objet de critiques. Soyons clairs, il n'est plus question de débattre de vérités scientifiques et d'éléments factuels aujourd'hui clairement établis.

- Oui, les batteries des voitures électriques sont aujourd'hui parfaitement recyclables.
- Oui, les voitures électriques sont écologiques tant pour les émissions CO₂ que pour le bilan global.
- Non il n'y a pas de terre rare dans les batteries de voitures électriques.
- Et oui malgré qu'il soit possible d'améliorer la situation, l'extraction et l'utilisation du lithium est globalement plus écologique que l'extraction et l'utilisation de carburant fossile.
- L'extraction du cobalt notamment au Congo donne toujours lieu à des controverses. Le film documentaire de Mark Mueller donne de précieuses informations à ce sujet et notamment sur la lutte de l'état contre l'exploitation des enfants que l'on peut exclure aujourd'hui de toutes les mines de l'état que représentent plus de 80% de la production.
- Oui, l'utilisation d'un véhicule électrique est économiquement plus rentable qu'un véhicule thermique.

Près d'une nouvelle voiture sur sept devrait rouler à l'énergie électrique en 2022 : tel était l'objectif de la feuille de route signée par Doris Leuthard en 2018.

En 2020, les ventes de nouveaux véhicules électriques ont explosé dans le monde entier et la Suisse n'a pas fait exception à la règle.

La Norvège est devenue la première nation où les ventes de voitures électriques ont dépassé celles des voitures propulsées par d'autres sources d'énergie (54% de toutes les nouvelles voitures y sont électriques à batterie).

La Suisse, dont le PIB est similaire à celui de la Norvège, a établi son propre record de ventes. Actuellement, l'objectif du gouvernement de porter la part des nouveaux véhicules rechargeables à 15% d'ici 2022, a été pulvérisé.

Vous l'avez dit, la Suisse veut atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le transport joue un rôle clef, puisqu'il est responsable d'un tiers des émissions de CO₂, soit plus que tout autre secteur.

Politiciens et experts s'accordent à dire que la Suisse doit appuyer sur l'accélérateur si elle veut stimuler l'adoption des véhicules électriques à long terme et réduire les émissions des véhicules.

La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a récemment rencontré des représentants des cantons, des villes, des industries automobile et électrique ainsi que du secteur immobilier, afin de discuter d'« objectifs plus ambitieux » pour les véhicules électriques et les infrastructures.

La mobilité électrique permet de réduire les émissions de CO₂, de polluants et de bruit dus aux transports. Elle contribue ainsi clairement à une mobilité plus respectueuse de l'environnement et à une meilleure qualité de vie dans les villes et les communes. Dans la mesure du possible, les véhicules électriques doivent évidemment fonctionner avec de l'électricité verte. Cela permet de réduire au maximum les émissions de CO₂. Donc, en même temps, la mobilité électrique contribue ainsi à l'intégration des énergies renouvelables produites localement.

La comparaison du coût total de possession d'un véhicule montre que, les véhicules électriques constituent d'ores et déjà une alternative rentable. En effet, leurs coûts d'exploitation sont inférieurs à ceux des véhicules à carburant grâce à une efficacité accrue et à des coûts énergétiques moindres. Leurs coûts d'entretien sont en outre nettement inférieurs.

De plus pour Haute-Sorne le remplacement progressif des véhicules communaux par des voitures électriques est en parfaite adéquation avec la prochaine installation de bornes de recharge dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits communaux.

Dans ce cadre les collectivités publiques peuvent et doivent jouer un rôle important dans la promotion des véhicules propres. Lorsqu'on parle de véhicule utilitaire électrique, on fait référence aux véhicules ordinaire mais d'utilité publique ! quand on parle de véhicule utilitaire on pense plus souvent à l'hydrogène car les rendements des moteurs électriques conventionnels ne permettent souvent pas l'utilisation pour ce type de véhicules.

Vu ce qui précède, le Conseil Communal vous invite à accepter la motion No 27. »

Comme il n'y a pas d'autres interventions, la présidente propose de passer au vote.

La motion est acceptée par 21 voix.

9. Nomination de 5 membres de la future commission spéciale intitulée « projet de complexe sportif et culturel de Haute-Sorne ».

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Grellier invite les chefs de groupes à communiquer le nom et prénom de leur commissaire :

HSA : Mme Ouarda Mahmoudi
UDC : personne

PCSI+RC : M. Olivier Chèvre
PDC : M. Pascal Créatin 1964
PS+Verts : M. André Irminger

Si l'UDC laisse la place vacante, M. Alain Girardin propose de nommer Mme Nicole Eggenschwiler.

Aucune candidature n'est contestée et le Conseil général accepte ces nominations.

10. Nomination d'un membre à la commission permanente des colonies de vacances (PS+Verts).

Le groupe PS+Verts propose Mme Eva Colomb.

Le Conseil général accepte cette nomination.

11. Nomination d'un membre à la commission permanente des berges (PS+Verts).

Le groupe PS+Verts propose M. Eric Ioset.

Le Conseil général accepte cette nomination.

12. Statuer sur la dissolution de la commission intitulée « préparons ensemble l'avenir de notre commune »

Mme Grellier explique que la motion n°7 déposée en septembre 2015 avait découlée sur la création d'une commission qui devait passer en revue les différents règlements afin de préparer la prochaine législature. Cette commission a œuvré à plusieurs reprises mais n'a pas été reconvoquée pour finaliser le travail qui lui a été confiée.

Depuis, le même genre de travail est en cours au sein du dicastère Mairie et souhaite également que cette année avec le bureau, certaines procédures soient analysées afin de garantir une égalité de traitement au fil des années et des législatures. De ce fait, il n'est plus nécessaire de réunir la commission spéciale.

Il est donc respectueux envers les membres de cette commission de leur donner décharge et de dissoudre la commission intitulée « préparons ensemble l'avenir de notre commune ».

Concernant la motion elle-même, elle reste ouverte jusqu'au passage au vote du ROAC et du règlement du Conseil général.

Avant de passer au vote, **M. Alain Girardin (HSA)** se demande s'il y a une perspective d'obtenir le travail qui a été fait durant ces années ?

M. Jean-Bernard Vallat, maire répond que des documents existent et peuvent être consultés.

Par 32 voix favorables, le Conseil général accepte la dissolution de cette commission.

La présidente profite de remercier toutes les personnes qui ont œuvré à cette commission.

C. Grellier informe qu'une résolution interpartis intitulée « Ligne Porrentruy-Delémont : Pour le maintien de la desserte des gares de Haute-Sorne » a été déposée. Elle a été signée par tous les groupes.

Elle cède la parole à **M. Blaise Schüll (PCSI+RC)** qui s'exprime en ces termes :

« La très forte augmentation de la fréquentation des trains signifie clairement que l'offre est davantage attractive.

Si un service public est mis en place, c'est avec l'objectif qu'il soit utilisé.

Si la fréquentation d'une ligne ferroviaire a augmenté, on peut raisonnablement en déduire que les mesures qui ont été prises ont porté leurs fruits et qu'elles sont donc efficaces.

Les habitants des villes de Porrentruy et de Delémont ne sont pas les seuls usagers potentiels des transports publics.

L'ensemble des responsables sont d'avis que ce n'est ni une perte de temps et ni inutile de desservir les gares de Courgenay, St-Ursanne, Glovelier, Bassecourt, Courfaivre et Courtételle, qui existent sur cette ligne.

Détériorer l'accessibilité des villes de Porrentruy et de Delémont depuis les autres localités du territoire cantonal, pour gagner quelques minutes entre ces deux villes, serait d'ailleurs contre-productif.

Un seul exemple, cela menacerait clairement la localisation à Porrentruy d'institutions cantonales telles que les écoles dispensant les formations post-obligatoires.

Evidemment, il existe certainement des personnes qui renoncent à prendre le train parce qu'elles considèrent que le déplacement est trop lent.

Mais combien ? Pas de chiffres, mais un certain mécontentement du côté de l'Ajoie, tout spécialement de Porrentruy.

Aujourd'hui, nous savons que la population ne s'y est pas trompée en regard de la hausse régulière et massive de la fréquentation sur la ligne Delémont -Porrentruy. Cette fréquence à la demi-heure est

passée de 24,9 millions de « voyageurs-kilomètres » en 2005 à 39,6 millions en 2019. Elle était à peine de l'ordre de 20 à 22 millions au tout début des années 2000.

On ne peut que constater que beaucoup de Jurassiennes et de Jurassiens ont adopté les transports publics.

Les CFF, la Confédération et les autres partenaires ont fait des choix :

- Le choix de la cadence : un train chaque 30 minutes.
- Le choix de l'accessibilité avec des quais rehaussés, permettant des accès à niveau sur les trains à plancher bas.
- Le choix de la régularité et de la simplicité pour la clientèle : le train passe toujours aux mêmes minutes dans chaque gare.
- Le choix de l'amplitude avec des trains du matin tôt au soir tard sept jours sur sept.
- Le choix du confort et de la sécurité avec des trains climatisés et équipés de caméra.
- Le choix de la planification des correspondances sur l'offre Grandes lignes Bienne – Delémont Bâle, sur les trains des CJ à Glovelier et à Porrentruy et évidemment sur les lignes de bus dans de nombreuses gares.

La population ne s'y est pas trompée en approuvant cette offre.

Vouloir des trains plus rapides sans pénaliser ce qui est actuellement en place, oui, mais comment le faire ?

C'est assez complexe sur une ligne à simple voie.

Pour insérer un train rapide, soit il est nécessaire d'aménager des infrastructures, soit cela n'est pas nécessaire.

S'il faut des infrastructures, vraisemblablement une ou plusieurs nouvelles sections de double voies, alors il faudra trouver plusieurs dizaines de millions de francs dans le meilleur des cas.

Pour le financement, il ne pourrait être assuré que par la Confédération au travers du prochain programme Prodes qui couvrira les années 2040 et suivantes. Quant au canton, il ne pourrait couvrir seul de tels investissements.

Il faut être clair, la Confédération donne la priorité aux améliorations de capacité, c'est-à-dire la fréquence des trains, et non la vitesse.

Notons encore que depuis que des travaux pour 20 millions de francs ont été réalisés à la gare de Bassecourt afin d'aménager une voie de croisement, les trains peuvent s'arrêter dans toutes les gares selon une cadence à la demi-heure parfaite.

L'objectif poursuivi durant de nombreuses années est enfin atteint. Et cela marche puisque la fréquentation a bondi dès la première année de fonctionnement.

Vous l'aurez toutes et tous compris, merci de soutenir cette résolution qui confirme la satisfaction du Conseil général de Haute-Sorne avec l'offre actuelle et la desserte de toutes les gares entre Porrentruy et Delémont.

Je vous remercie de votre attention ».

Au vote, ladite résolution est acceptée par 32 voix.

Ont été déposées :

- ◆ Résolution interpartis intitulée « Ligne Porrentruy-Delémont : Pour le maintien de la desserte des gares de Haute-Sorne » par M. Blaise Schüll du groupe PCSI+RC
- ◆ Une question écrite « Bâtiments au patrimoine sur Haute-Sorne » par M. Vincent Voyame du groupe PCSI-RC
- ◆ Motion « Un projet urbanistique et environnemental par législature dans chaque village » par Mme Ouarda Mahmoudi et M. Alain Girardin du groupe HSA

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Céline Grellier remercie les membres du Conseil général, le Conseil communal ainsi que les divers intervenants-es pour leur participation et leur engagement durant cette séance. Elle remercie également Mme Bailat pour la prise du procès-verbal.

Mme Céline Grellier lève la séance à 21h45.

Bassecourt, le 17 mai 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La vice-chancelière ad interim

Céline Grellier

Michèle Bailat